

Séance du 16 février 2023

Nombre de conseillers en exercice :	33
Présents :	27
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le seize février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le dix février deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN (arrivée à 19h07), Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Rachida EL HAOUARI (arrivée à 19h19), Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Cindy BARE, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Gulistan DINCEL (pouvoir à Christian MAZUC), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Jean-Luc PAULAT (pouvoir à Dominique BEC), Virginie SEXTO (pouvoir à Didier PIERRE), Franck TOURNERET (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA)

Absent excusé : Jean-Marc LACOMBE

Secrétaire de séance : Dominique BEC

PACV/17-2023**Etude de faisabilité en géothermie secteur des Quatre-Saisons :
Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Rodez Agglomération et la
commune d'Onet-le-Château**

Vu l'avis majoritairement favorable après examen des commissions en date du 9 février 2023 (pour : 21 ; contre : 0 ; abstentions : 2).

ENTENDU que le contexte actuel de crise énergétique et d'urgence climatique, conforte Rodez Agglomération et la commune d'Onet-le-Château à poursuivre leur engagement dans la transition énergétique.

ENTENDU qu'aux fins d'abandonner les combustibles fossiles au profit d'énergies renouvelables, réduisant progressivement les émissions de gaz à effet de serre et particules nocives, et faire évoluer à la baisse les consommations énergétiques des nombreux bâtiments publics exploités par les deux collectivités dans le secteur des Quatre Saisons, il a été décidé d'étudier la faisabilité d'une production de chaleur centralisée à base de géothermie.

ENTENDU que compte tenu de l'opportunité de mener un projet global sur le périmètre identifié et d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains, les deux collectivités ont convenu de recourir à un transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette étude, conformément aux dispositions de l'article L.2422-12 du Code de la Commande publique.

CONSIDERANT que Rodez Agglomération serait ainsi désignée comme maître d'ouvrage unique du projet et la convention ci-annexée précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

CONSIDERANT que les bâtiments concernés par l'étude sont :

- la piscine Géraldini - Rodez Agglomération
- l'Athyrium - Rodez Agglomération
- l'école Jean Laroche - commune d'Onet-le-Château
- l'école des Narcisses - commune d'Onet-le-Château
- le restaurant scolaire - commune d'Onet-le-Château
- la Maison des Bouts de Choux (multi-accueil) - commune d'Onet-le-Château

CONSIDERANT que l'enveloppe financière de l'étude est estimée à 10 400 € TTC avec une subvention attendue auprès de l'ADEME à hauteur de 7 280 € (70 %). Le reste à charge est estimé à 3 120 € TTC.

CONSIDERANT que la participation financière de la commune d'Onet-le-Château correspondra au reste à charge (subvention déduite) du montant des études proratisé à hauteur de la consommation énergétique des bâtiments dont elle assure l'exploitation et/ou la propriété (base 2022 kWh).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **approuve le projet de convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Rodez Agglomération et la commune d'Onet-le-Château tel qu'annexé à la présente délibération,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Dominique BEC

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **27 FEV. 2023**

Et de la publication le : **27 FEV. 2023**